

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



VIII
AIX-EN-PROVENCE
1993

PROUINCIALIA II:

À propos de la chronologie du monnayage du roi René

En 1990, j'avais publié ailleurs (*Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon 1990, p. 20-22) des "Observations sur la chronologie du monnayage du roi René en Provence". J'y montrais que, si la distinction posée par H. Rolland entre trois périodes (type provençal, 1434-1455/7; type français, 1455/7-1475; type à la croix dite d'Anjou, 1476-1480) demeure globalement acceptable, certaines corrections doivent y être apportées. Ainsi, le petit monnayage noir (le quaternal aux très nombreuses variantes; le patac dont le différent - un lys - est à rapprocher de certaines parpaïolles de la "seconde période" [R. 128]; et le denier, inédit, dont j'ai publié en 1989 deux variantes, avec ou sans la titulature de Forcalquier) ne s'est pas arrêté en 1455, puisque l'ordonnance du 20 novembre 1455 qui marque le passage de la monnaie blanche de type provençal à la monnaie blanche de type français en prévoit la frappe: la réforme de 1455/7 n'a porté que sur le monnayage d'or et de billon blanc et le petit billon noir de type provençal a donc été frappé durant les deux premières périodes distinguées par Rolland (se serait-on privé de menue monnaie en Provence de 1455 à 1475?). Par ailleurs, le classement des parpaïolles doit être revu en tenant compte de la métrologie et de l'héraldique: par exemple, les parpaïolles au type 3 de Rolland (R. 129-130), sans les armes d'Aragon, sont antérieures à 1466. Enfin, la circulation du magdalon, attestée dès avril et mai 1476, est antérieure à l'accord passé avec le pape (automne 1476) et précède donc la frappe des espèces de billon à la croix dite d'Anjou.

La lecture récente du bel ouvrage de Christian de Mérindol *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique Art Histoire*, Paris 1987) m'amène à poser le problème du sol coronat que Rolland (R. 114-115) place entre 1434 et 1455/7. Mérindol (p. 67-68) y remarque à juste titre l'absence de l'écusson de Lorraine, toujours présent dans l'héraldique de René de 1435 à 1453, et, en rapprochant cette monnaie de deux sceaux et d'un contre-sceau des années 1460 et en étudiant la partie du registre de change où elle figure, il la place dans sa troisième période: 1453-1466. Mérindol a raison d'affirmer que ce sol coronat ne peut être antérieur à la remise du duché de Lorraine à son fils Jean (26 mars 1453), consécutive à la mort de sa femme Isabelle de Lorraine (23 février 1453). Mais il est nécessairement antérieur à l'ordonnance du 20-11-1455 mentionnée plus haut (passage au type français pour la monnaie blanche). Il faut donc conclure que ce sol coronat a été émis entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455. Ce court laps de temps explique sa rareté.

Jean-Louis CHARLET